



# Sainte Croix des Neiges

Ensemble scolaire catholique sous contrat d'association  
32 route de Charmy l'Adroit 74360 ABONDANCE

Tél : 04.50.73.01.20

[www.sainte-croix-des-neiges.fr](http://www.sainte-croix-des-neiges.fr)

## TARIFS ECOLE 2024-2025

### Externes et demi-pensionnaires

**SCOLARITE** par mois, sur 10 mois

**RESTAURATION** par mois, sur 10 mois

en fonction du quotient familial

CATEGORIE A inférieur à 9 900 euros	50 €
CATEGORIE B de 9 900 € et 14 900 €	66 €
CATEGORIE C de 14 900 € et 19 900 €	87 €
CATEGORIE D supérieur à 19 900€	98 €
CATEGORIE E * Fonds de solidarité	130 €

	Maternelle	Primaire
Demi-pension 4 jours	93 €	98 €
Repas à l'unité	7,50 €	7,50 €

**Calcul du quotient familial : il est égal au revenu fiscal de référence, figurant sur l'avis d'imposition, divisé par le nombre de parts.**

Pour les catégories A-B-et C (tarifs réduits), merci de transmettre obligatoirement votre dernier avis d'imposition avant le 31/8 à la comptabilité.  
(Avis d'imposition 2023 sur revenus 2022)

Attention : sans votre avis d'imposition, votre facture sera établie automatiquement en catégorie D.

Pour les catégories D et E, pas de justificatif nécessaire.

\* La catégorie E est proposée pour le fonds de solidarité, destiné aux familles en difficulté. Déductible des impôts à hauteur de 66 %, un reçu fiscal pour dons vous sera délivré en fin d'année scolaire.

Une remise est accordée à compter du 2<sup>ème</sup> enfant, soit 10 % sur la scolarité de l'enfant le plus jeune, puis 20 % sur le 3<sup>ème</sup> et les suivants.

Un changement de régime ne peut se faire que 2 fois durant l'année scolaire et pris en compte le 1<sup>er</sup> jour du trimestre scolaire suivant. Vous devez en informer le chef d'établissement par écrit, au moins 1 mois à l'avance.

Le prix du repas inclut le coût de la nourriture, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, fluides, entretien et amortissement du matériel et des locaux.

**UNIFORME** L'uniforme est à la charge des familles.

- Lot de 2 blouses : 47 €

- 1 blouse : 26€

FRAIS ANNEXES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES	
<i>ANNUELS</i>	
Cotisation APEL (par famille)	20 €
<i>FACULTATIFS</i>	
Garderie maternelle et primaire : forfait mensuel	65 €
Garderie occasionnelle (la séance d'une 1/2 heure)	2.60 €
Etudes : forfait mensuel	33 €

Ne sont pas compris les fournitures scolaires, fichiers et les sorties pédagogiques.

#### FRAIS D'INSCRIPTION

Une fois l'inscription acceptée par le Chef d'Etablissement lors de l'entretien, le versement d'un acompte validera celle-ci.

Le montant est de 50 euros. Cet acompte sera déduit de la scolarité du 1<sup>er</sup> trimestre.

En cas d'annulation, à compter du 30 juin 2024, l'acompte de 50 euros est conservé en totalité par l'établissement afin de couvrir les frais de dossier.

#### FACTURATION

La facturation est trimestrielle. La première porte sur 4 mois. Les deux suivantes portent sur 3 mois.

Le solde éventuel sera facturé en juillet. Pour une intégration en cours de trimestre, un prorata est établi.

Les règlements peuvent se faire par chèque, virement, carte bancaire sur le site Ecole Directe ou prélèvement automatique :

- Mensuellement le 10 de chaque mois.

- Trimestriellement, soit le 10 septembre, le 10 janvier, le 10 avril et le solde le 10 juillet.